

# ASSEMBLÉE NATIONALE

12 novembre 2020

---

PLF POUR 2021 - (N° 3360)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

## SOUS-AMENDEMENT

N ° II-3598

présenté par  
M. Saint-Martin

à l'amendement n° 105 de Mme Magne

-----

### ARTICLE ADDITIONNEL

**AVANT L'ARTICLE 42, insérer l'article suivant:**

À la fin de l'alinéa 4, substituer aux mots :

« du Conseil de l'Europe »,

les mots :

« faite à Strasbourg le 2 octobre 1992 ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision.